

FLD-550 PG2

Détecteur d'inondations radio PowerG


Visonic
A Tyco International Company

Instructions d'installation

1. INTRODUCTION

Le FLD-550 PG2 est un détecteur d'inondations PowerG interne bidirectionnel supervisé, utilisé pour détecter la présence de **fluides hydrauliques** à tout emplacement désiré. Le FLD-550 PG2 envoie les paramètres de l'alarme spécifique dans la centrale à l'aide du protocole de communication bidirectionnel PowerG.

L'autoprotection du FLD-550 PG2 est activée lorsque le couvercle est retiré.

Un message de contrôle périodique est transmis automatiquement. La centrale est régulièrement informée de la participation active de l'unité dans le système.

Un voyant s'allume à chaque fois qu'une alarme ou des événements de sécurité sont signalés. Le voyant ne s'allume pas lorsqu'un message de contrôle est transmis.

L'alimentation est fournie par une pile lithium de 3 V. Quand la tension de la batterie est basse, le message "batterie faible" est envoyé au système d'alarme.

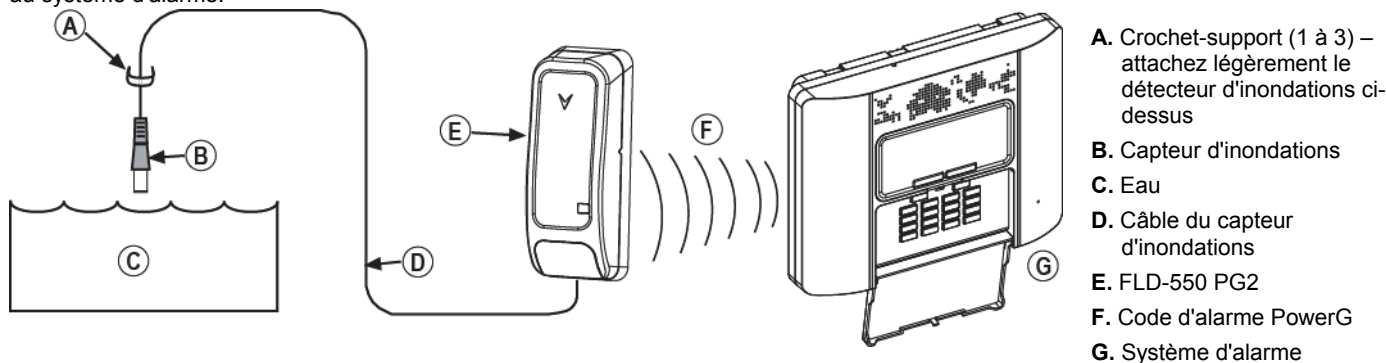


Schéma n°1 A l'aide du FLD-550 PG2

2. INSTALLATION

2.1 Montage

- Fixez le capteur d'inondations près du plancher.
- Fixez le capteur et son câble au mur à l'aide des trois attaches. Un des crochets doit être fixé juste au-dessus du capteur d'inondations. Le capteur d'inondations doit être installé uniquement en **position verticale, vers le bas**. Les deux crochets restants peuvent être utilisés tel que recommandé (voir Schémas 1 et 2).

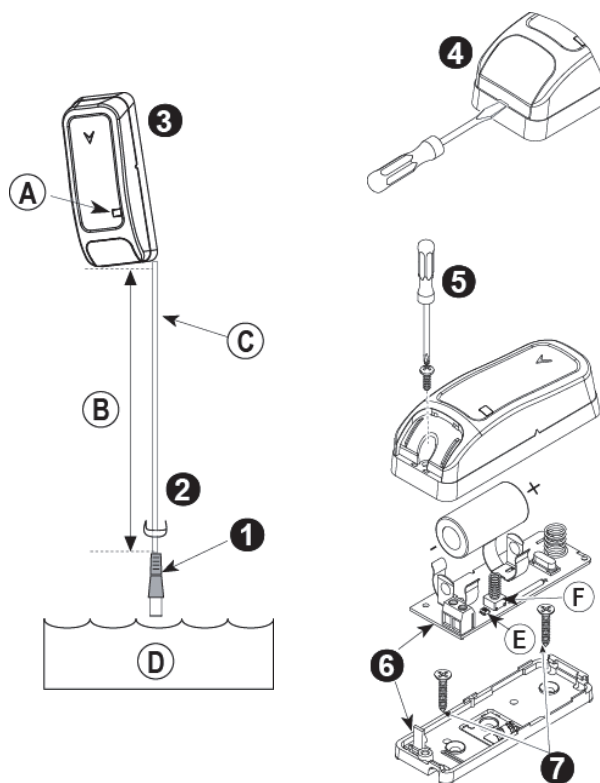
Remarque: Pour une meilleure protection contre les rats, il est recommandé que le câble du capteur d'inondations soit inséré dans un tube métallique/plastique.

- Fixez le capteur d'inondations au mur. Le détecteur d'inondation doit être placé aussi haut que possible sur le mur pour améliorer la communication et empêcher au détecteur d'inondations d'entrer en contact avec de l'eau en cas d'inondation.
- Insérez un tournevis à bout plat dans la fente et soulevez pour enlever le couvercle.
- Retirez la vis et séparez le couvercle de la base.
- Retirez la carte PCB (Carte de circuit imprimé).
- Marquez & percez 2 trous sur la surface de montage et fixez la base avec 2 vis à tête fraisée plate.

Il y'a risque d'explosion si la batterie n'est pas remplacée par une autre du même type. Après usage, débarrassez vous de la batterie selon les instructions du fabriquant.

Remarque: Un équipement de 868 MHz est illustré dans l'exemple ci-dessus. La même procédure de montage doit être exécutée pour les équipements de 433 MHz et de 915MHz.

- A.** Transmission LED
B. 2 -3 m (hauteur recommandée)
C. Câble du capteur d'inondations
D. Eau
E. Bouton d'enregistrement
F. Interrupteur de sécurité





Remarque: La hauteur du capteur d'inondations est fonction de la détection d'inondations requise. Hauteur recommandée 0-3 cm du plancher.

Schéma n°2. Rectifiez le montage du détecteur d'inondations

2.2. Enregistrement

Reportez-vous au Guide Installateur de la centrale PowerMaster et suivez la procédure dans l'option "02:ZONES/DEVICES" du Menu Installateur. L'organigramme suivant décrit sommairement la procédure.

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Entrez dans le Menu Installateur et sélectionnez "02:ZONES/PERIPH"	Sélectionnez l'option "AJOUT NOUVEAU PERIF" Voir Remarque 1	Enregistrez l'appareil et entrez son ID	Sélectionnez le numéro du détecteur de votre choix pour le nouveau détecteur d'inondations
02.ZONES/PERIF	⇒ AJOUT NOUV PERIF	⇒ ENREGIS.MAINT ou ENTR ID:XXX-XXXX	⇒ Z07:INNONDATION ID N° 240-XXXX
MODIF PERIF			
Etape 5	Etape 6	Etape 7	
Configurez les paramètres de l'emplacement	Entrez les PARTITIONS. Voir Remarque 2	Attribuez les partitions au détecteur en appuyant sur les boutons 1, 2 et 3 de la centrale	
Z07.EMPLACEMENT	⇒ Z07.PARTITIONS	⇒ Z07:P1 P2 P3	

⇒ signifie défiler  et sélectionner 

Remarques:

1. Si le détecteur est déjà enregistré, vous pouvez configurer ses paramètres d'emplacement et attribuer les partitions dans l'option "Modifier périphériques" – voir Etape 2.
2. Les PARTITIONS apparaîtront uniquement si le PARTITIONNEMENT a précédemment été activé dans une centrale qui prend en charge la fonction de partitionnement (pour plus d'informations, visitez la section "Partitionnement" du Guide d'installateur PowerMaster).

3. TEST DIAGNOSTIC LOCAL

Avant de tester, séparez la base du couvercle (voir Schéma n° 2).

- A. Vérifiez que le FLD-550 transmet effectivement (le voyant s'allume pendant un moment) et qu'un message de sécurité a été reçu par la centrale.
- B. Lorsque vous êtes satisfait de la transmission effective des alertes de sécurité, remettez le couvercle à sa place pour faire passer l'interrupteur d'autoprotection à sa position normale (inchangée), puis fixez le couvercle avant à la base avec une vis.
- C. Mettez le capteur d'inondations en contact avec l'eau. Attendez quelques secondes et vérifiez que le voyant de l'émetteur s'allume, indiquant que la transmission est en cours. Il est recommandé d'effectuer ce test chaque mois.
- D. Après 2 secondes, le voyant clignote 3 fois.

Le tableau suivant indique la force du signal.

Réponse LED	Réception
Voyant vert clignote	Fort
Voyant orange clignote	Bon
Voyant rouge clignote	Faible
Pas de clignotement	Pas de communication

IMPORTANT! Une bonne réception doit être assurée. Par conséquent, une force de signal "faible" n'est pas acceptable. Si le récepteur vous envoie un signal «faible», déplacez-le et testez-le jusqu'à ce que vous ayez un signal «bon» ou «fort».

- E. Séchez le capteur d'inondations à l'aide d'un papier buvard ou d'un chiffon, le ramenant par conséquent à son état normal, puis, vérifiez le voyant.

Remarque: Pour plus d'informations sur le test diagnostic, reportez-vous au Guide Installateur de la Centrale.

4. SPECIFICATIONS

Bande de fréquence (MHz)	Pour l'Europe et le reste du monde: 433-434, 868-869 USA: 912-919
Protocole de communication	PowerG
Entrée alarme	Sonde d'inondation externe
Supervision	Signal toutes les 4 minutes
Alarme de sécurité	Signalée lorsqu'un événement de sécurité intervient
Alimentation Electrique	Type C
Type de batterie	Batterie Lithium à 3 V de type CR123, Panasonic, Sanyo ou GP uniquement.
Autonomie de la batterie	8 ans (en utilisation normale).
Contrôle de la batterie	Transmission automatique des données sur l'état de la batterie dans le cadre des rapports périodiques sur l'état et immédiatement après détection d'un état de batterie faible
Température de fonctionnement	0°C à 49°C (32°F à 120°F)
Humidité	Humidité moyenne approximative d'environ 75% sans condensation. 30 jours durant l'année, l'humidité moyenne varie entre 85% et 95% sans condensation.
Dimensions (LxWxD)	81 x 34 x 25 mm (3-3/16 x 1-1/4 x 1 po.)
Poids (batterie comprise)	53g (1.9 g)

5. CONFORMITÉ AUX NORMES

Conformité aux normes



Europe: ICES-003:04, EN300220, EN301489, EN60950, EN50131-1 Grade 2 Classe II

Le FLD-550 PG2 est compatible avec les exigences RTTE (Directive 1999/5/EC du Parlement et du Conseil Européens du 9 mars 1999 et avec l'EN50131-1 Grade 2 Classe II.

Certifié par le Dutch testing and certification body *Telefication BV*.

AVERTISSEMENT!

Tout changement ou toute modification de l'appareil, non autorisé expressément par Visonic Ltd, peut annuler le permis d'exploitation de l'équipement de l'utilisateur.

Comme requis par l'organisme d'évaluation de la conformité de l'UE, la documentation technique est en garde au:

UNIT 6 MADINGLEY COURT CHIPPENHAM DRIVE KINGSTON MILTON KEYNES MK10 0BZ U.K. Téléphone: FAX: +44 (0)845 0755800 +44(0)845 0755801



Déclaration de recyclage du produit W.E.E.E

Pour obtenir des informations sur le recyclage de ce produit, contactez la société qui vous l'a vendu. Si vous ne retournez pas le produit pour réparation, mais pour vous en débarrasser, assurez-vous qu'il est renvoyé comme identifié correctement par votre fournisseur. Ce produit ne peut être mis à la poubelle.
Directive CE/2002/96 en matière de déchets des équipements électriques et électroniques.

GARANTIE

Visonic Limited (le «fabricant») garantit ce produit (le «produit») exclusivement à l'acheteur d'origine (l'«acheteur») et uniquement contre les défauts de fabrication et les vices de matériel sous des conditions d'utilisation normale pour une période de douze (12) mois à compter de la date d'expédition du fabricant. Cette garantie est absolument subordonnée à l'installation correcte du produit, l'entretien et l'exploitation dans des conditions d'utilisation normale, conformément aux consignes d'installation et aux directives d'exploitation recommandées par le fabricant. Du point de vue du fabricant, les produits rendus défectueux pour toute autre raison, comme une mauvaise installation, le non-respect des consignes d'installation et des directives d'exploitation recommandées, la négligence, les dommages intentionnels, un mauvais usage ou le vandalisme, les dommages accidentels, la modification ou la falsification, ou une réparation effectuée par une personne autre que le fabricant, ne sont pas couverts par cette garantie.
Le fabricant n'affirme pas qu'il est impossible de compromettre ou de contourner le produit, que le produit empêchera les décès et (ou) les lésions corporelles, les dommages aux biens résultant d'un cambriolage, d'un vol, d'un incendie ou autrement, ni que le produit fournira un avertissement ou une protection suffisante dans tous les cas. Le produit, correctement installé et adéquatement entretenu, réduit uniquement le risque que de tels événements se produisent sans avertissement; il ne s'agit pas d'une garantie ou d'une assurance que de tels événements ne se produiront pas.

LA PRESENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE FORMELLEMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, OBLIGATION OU RESPONSABILITE, QU'ELLES SOIENT ECRITES, ORALES, EXPRESSES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER, OU AUTREMENT. EN AUCUN CAS, LE FABRICANT NE SERA TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES RESULTANT DE TOUTE INOBSERVATION DE LA PRESENTE GARANTIE OU DE TOUTE AUTRE GARANTIE QUE FUSSE, COMME SUSCIT.

LE FABRICANT NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, ACCESSOIRE, CONNEXE OU DE DOMMAGES-INTERETS PUNITIFS OU DE TOUTE PERTE, DOMMAGE OU FRAIS, Y COMPRIS LA PERTE D'UTILISATION, DE BENEFICES, DE REVENUS OU DE FONDS COMMERCIAUX POUVANT DECOULER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITE DE L'ACHETEUR A UTILISER LE PRODUIT, OU DE LA PERTE OU DE LA DESTRUCTION D'AUTRES BIENS, OU DE TOUTE AUTRE CAUSE, MEME SI LE FABRICANT A ETE INFORME DE LA PROBABILITE DE TELS DOMMAGES.

LE FABRICANT NE PREND AUCUNE RESPONSABILITE POUR LA MORT, LES BLESSURES PERSONNELLES OU LES LESIONS CORPORELLES ET (OU) LES DOMMAGES AUX BIENS OU POUR AUTRES PERTES DIRECTES, INDIRECTES, ACCESSOIRES, IMMATERIELLES OU AUTRES, FONDÉES SUR UNE DECLARATION QUE LE PRODUIT N'A PAS FONCTIONNE NORMALEMENT.

Toutefois, si le fabricant est tenu responsable, directement ou indirectement, de toute perte ou de tout dommage découlant de l'application de cette garantie limitée, **LA RESPONSABILITE MAXIMALE DU FABRICANT (S'IL EN EST) NE DOIT EN AUCUN CAS DEPASSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT**, qui sera établi en tant que dommages-intérêts liquidés et non comme pénalité; la décision tiendra lieu de recours exclusif et final contre le fabricant.

En acceptant la livraison du produit, l'acheteur accepte les conditions de vente et la garantie et il reconnaît en avoir été informé.

Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou immatériels, de sorte que, dans certaines circonstances, ces limitations peuvent ne pas s'appliquer.

Le fabricant n'assume aucune responsabilité découlant de la détérioration ou du mauvais fonctionnement de tout appareil électronique ou de télécommunication, ou de tout logiciel.

Les obligations du fabricant aux termes de cette garantie se résument exclusivement et à la discrétion du fabricant à la réparation ou au remplacement de tout produit, ou de toute pièce de celui-ci, qui peut s'avérer défectueux. Toute réparation ou tout remplacement ne prolonge pas la période de garantie d'origine. Le fabricant n'est pas tenu de se porter garant des frais de démantèlement ou de réinstallation. Pour exercer cette garantie, le produit doit être retourné au fabricant franco de port et assuré. Tous les coûts de fret et d'assurance demeurent la responsabilité de l'acheteur et ne sont pas couverts par la présente garantie.

Cette garantie ne peut être modifiée, variée ou prolongée. De plus, le fabricant n'autorise aucune personne à agir en son nom pour modifier, varier ou prolonger la présente garantie. Cette garantie s'applique uniquement au produit. Tous les produits, accessoires ou toutes les pièces d'un tiers utilisées conjointement avec le produit, y compris les piles, sont couverts uniquement par leur propre garantie, le cas échéant. Le fabricant n'est pas responsable de tout dommage ou perte directe, indirecte, accessoire, connexe ou autre, provoquée par une défaillance du produit en raison de produits, d'accessoires, ou de pièces d'un tiers, y compris les piles, utilisés conjointement avec les produits. La présente garantie est exclusive à l'acheteur d'origine et n'est pas cessible. Cette garantie est complémentaire à, et n'affecte pas vos droits légaux. Toute disposition de la présente garantie qui est contraire à la loi de l'état, de la province ou du pays où le produit est fourni ne s'applique pas.

Avertissement: L'utilisateur doit respecter la notice d'installation et les directives opérationnelles du fabricant, y compris la mise à l'essai du produit et du système dans son ensemble au moins une fois par semaine, et prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer sa sécurité et la protection de ses biens.

1/08



A Tyco International Company

VISONIC LTD. (ISRAEL): B.P 22020 TEL-AVIV 61220 ISRAEL. TEL: FAX: (972-3) 645-6789 (972-3) 645-6788

VISONIC INC. (U.S.A.): 65 WEST DUDLEY TOWN ROAD, BLOOMFIELD CT. 06002-1376. TELEPHONE: (860) 243-0833, (800) 223-0020.

FAX: (860) 242-8094

VISONIC LTD. (UK): UNIT 6 MADINGLEY COURT CHIPPENHAM DRIVE KINGSTON MILTON KEYNES MK10 0BZ. Téléphone: FAX: +44 (0)845 0755800 +44(0)845 0755801

SUPPORT PRODUIT: +44(0)845 755802

VISONIC GmbH (D-A-CH): KIRCHFELDSTR. 118, D-40215 DÜSSELDORF, TEL.: +49 (0)211 600696-0, FAX: +49 (0)211 600696-19

VISONIC IBERICA: ISLA DE PALMA, 32 NAVE 7, POLIGONO INDUSTRIAL NORTE, 28700 SAN SEBASTIÁN DE LOS REYES, (MADRID), ESPAGNE.

TEL (34) 91659-3120, FAX (34) 91663-8468. www.visonic-iberica.es

SITE WEB: www.visonic.com

©VISONIC LTD. 2012 FLD-550 PG2 D-303976 (REV. 0, 05/12) Traduit de D-303731 Rev. 0